



Engagement institutionnel pour la promotion de la gouvernance locale, de la participation citoyenne et du développement local

« Une gouvernance locale participative pour des communautés responsables, inclusives, résilientes et durables. »

Préambule

L'ONG-A.SI.BA, Association Siguida Baara, réaffirme son engagement à contribuer à l'amélioration de la gouvernance locale, au renforcement de la participation citoyenne et à la promotion d'un développement local inclusif, transparent, équitable et durable.

Convaincue que le développement des communautés repose sur la participation active des populations, la responsabilité des acteurs locaux, la transparence dans la gestion des affaires publiques et le dialogue entre les citoyens, les collectivités, les services techniques, les organisations de la société civile, les autorités traditionnelles et les partenaires au développement, l'ONG-A.SI.BA fait de la gouvernance locale un axe majeur de son intervention.

Cet engagement s'inscrit dans une approche participative fondée sur les droits humains, la redevabilité, l'inclusion, la solidarité, la paix, la cohésion sociale et la recherche de solutions adaptées aux réalités des communautés.

Article 1. Vision

L'ONG-A.SI.BA œuvre pour des collectivités et des communautés où chaque citoyen peut participer aux décisions qui concernent son territoire, accéder équitablement aux services essentiels, faire entendre sa voix et contribuer au développement local.

Article 2. Mission

L'ONG-A.SI.BA a pour mission de renforcer les capacités des acteurs locaux et communautaires afin de favoriser une gouvernance locale participative, transparente, responsable et orientée vers les besoins réels des populations.

Elle contribue notamment à :

- renforcer la participation citoyenne ;
- promouvoir le dialogue entre populations et institutions locales ;
- favoriser la transparence et la redevabilité ;
- soutenir les initiatives communautaires de développement ;
- renforcer les capacités des organisations locales ;

- promouvoir l'inclusion des femmes, des jeunes, des personnes vulnérables et des personnes vivant avec un handicap ;
- contribuer à la prévention et à la résolution pacifique des conflits locaux ;
- encourager la participation des communautés à l'identification, la planification, la mise en œuvre et au suivi des actions de développement.

Article 3. Principes fondamentaux

L'ONG-A.SI.BA fonde son action sur les principes suivants :

1. **Participation citoyenne** — Les populations doivent être associées aux décisions et aux actions qui affectent leur vie et leur communauté.
2. **Transparence** — Les informations relatives aux actions, ressources, décisions et résultats doivent être accessibles dans la mesure du possible.
3. **Redevabilité** — Chaque acteur doit rendre compte de ses responsabilités, de ses engagements et des résultats obtenus.
4. **Inclusion et équité** — Aucun groupe ne doit être exclu de la vie communautaire ou du processus de développement local.
5. **Respect des droits humains** — Toute intervention doit respecter la dignité, les droits et les libertés fondamentales des personnes.
6. **Dialogue et concertation** — L'ONG-A.SI.BA privilégie le dialogue constructif entre les différents acteurs du territoire.
7. **Neutralité et impartialité dans l'action humanitaire et sociale** — L'ONG-A.SI.BA intervient selon les besoins et les priorités identifiés, sans discrimination.
8. **Responsabilité environnementale** — Le développement local doit préserver les ressources naturelles et favoriser la durabilité.

Article 4. Participation citoyenne

L'ONG-A.SI.BA s'engage à favoriser une participation citoyenne effective à travers :

- les consultations communautaires ;
- les forums citoyens ;
- les cadres de concertation ;
- les dialogues communautaires ;
- les consultations des femmes et des jeunes ;
- les mécanismes communautaires de remontée d'informations ;
- la sensibilisation sur les droits et devoirs du citoyen ;
- l'accompagnement des initiatives locales.

L'objectif est de faire de la population un véritable acteur du développement et non uniquement un bénéficiaire des projets.

Article 5. Renforcement des collectivités et acteurs locaux

L'ONG-A.SI.BA contribue au renforcement des capacités des acteurs locaux dans les domaines suivants :

- planification locale ;
- gestion participative ;
- mobilisation communautaire ;
- gestion de projets ;
- suivi-évaluation ;
- gestion des ressources ;
- prévention des conflits ;
- communication communautaire ;
- leadership local ;
- protection sociale ;
- environnement et développement durable.

Elle encourage également la création et le renforcement de partenariats entre collectivités, services techniques, organisations communautaires, associations, ONG, secteur privé et partenaires au développement.

Article 6. Gouvernance participative du développement local

L'ONG-A.SI.BA encourage une approche dans laquelle les communautés participent aux différentes étapes des projets :

Identification → Consultation → Planification → Décision → Mise en œuvre → Suivi → Évaluation → Redevabilité.

Cette démarche vise à garantir que les interventions répondent aux besoins réels des populations et tiennent compte des priorités définies au niveau local.

Article 7. Inclusion des femmes et des jeunes

L'ONG-A.SI.BA accorde une attention particulière à la participation des femmes et des jeunes dans les mécanismes de gouvernance locale.

Elle soutient notamment :

- le leadership féminin ;
- l'engagement citoyen des jeunes ;
- la participation des femmes aux cadres de décision ;
- la formation des jeunes leaders communautaires ;
- l'entrepreneuriat et les initiatives économiques locales ;
- la participation des organisations féminines et de jeunesse aux processus de développement.

Article 8. Inclusion des personnes vulnérables

L'ONG-A.SI.BA veille à ce que les personnes et groupes vulnérables puissent participer aux processus locaux et accéder aux services et opportunités de développement.

Une attention particulière est accordée aux :

- veuves et orphelins ;
- personnes déplacées ;
- personnes vivant avec un handicap ;
- personnes âgées ;
- familles en situation de vulnérabilité ;
- femmes et enfants exposés aux risques de protection ;

- communautés affectées par les crises.

Article 9. Transparence et redevabilité communautaire

L'ONG-A.SI.BA s'engage à développer des mécanismes permettant aux communautés de comprendre les objectifs, les ressources et les résultats des interventions.

Elle encourage :

- l'information régulière des bénéficiaires ;
- les mécanismes de plaintes et de retours d'information ;
- la consultation des communautés ;
- le suivi participatif ;
- la documentation des résultats ;
- la prévention des abus et des conflits d'intérêts ;
- la communication responsable sur les projets.

Article 10. Mécanisme de plaintes et de retours communautaires

L'ONG-A.SI.BA reconnaît le droit de chaque bénéficiaire, partenaire ou membre de la communauté à exprimer une préoccupation, une plainte ou une suggestion.

L'organisation s'engage à mettre en place ou soutenir des mécanismes accessibles, confidentiels, sûrs et adaptés au contexte local pour :

- recevoir les plaintes ;
- enregistrer les préoccupations ;
- analyser les problèmes ;
- orienter les cas nécessitant une prise en charge spécialisée ;
- apporter des réponses appropriées ;
- assurer le suivi et la clôture des plaintes.

Article 11. Prévention des conflits et cohésion sociale

La gouvernance locale doit contribuer à la paix et à la cohésion sociale.

L'ONG-A.SI.BA s'engage à promouvoir :

- le dialogue communautaire ;
- la médiation ;
- la tolérance ;
- le respect de la diversité ;
- la prévention des conflits ;
- la collaboration entre communautés ;
- la participation des leaders communautaires et traditionnels ;
- les initiatives locales de paix et de cohésion sociale.

Article 12. Développement économique local

L'ONG-A.SI.BA considère la gouvernance locale comme un levier du développement économique.

Elle soutient les initiatives permettant de :

- renforcer les activités génératrices de revenus ;
- promouvoir l'agriculture et le maraîchage ;
- développer les compétences professionnelles ;
- accompagner les jeunes et les femmes ;
- soutenir les organisations communautaires ;
- favoriser l'entrepreneuriat local ;
- créer des opportunités économiques durables.

Article 13. Gouvernance environnementale locale

L'ONG-A.SI.BA encourage la participation des communautés à la protection et à la gestion durable des ressources naturelles.

Elle intervient notamment dans :

- la sensibilisation environnementale ;
- la gestion durable des ressources ;
- la protection des terres et des ressources en eau ;
- la lutte contre la dégradation des sols ;
- le reboisement ;
- l'assainissement ;
- l'adaptation aux changements climatiques ;
- la promotion des initiatives écologiques locales.

Article 14. Partenariat et coordination

L'ONG-A.SI.BA s'engage à travailler en complémentarité avec :

- les collectivités territoriales ;
- les autorités administratives ;
- les services techniques ;
- les organisations communautaires ;
- les organisations de femmes ;
- les organisations de jeunes ;
- les ONG nationales et internationales ;
- les partenaires techniques et financiers ;
- les acteurs du secteur privé ;
- les institutions de formation et de recherche.

Elle privilégie la coordination, la complémentarité, le partage d'expériences et la mutualisation des ressources.

Article 15. Suivi, évaluation et apprentissage

L'ONG-A.SI.BA met l'accent sur le suivi participatif des actions de gouvernance locale.

Les communautés et les partenaires concernés doivent, autant que possible, participer à :

- la définition des indicateurs ;
- la collecte des données ;

- l'analyse des résultats ;
- l'évaluation des interventions ;
- l'identification des difficultés ;
- la formulation des recommandations ;
- l'amélioration continue des programmes.

Article 16. Engagement institutionnel

L'ONG-A.SI.BA s'engage à :

« Promouvoir une gouvernance locale proche des populations, fondée sur la participation, la transparence, la redevabilité, l'inclusion, la justice sociale, la paix et le développement durable. »

À travers cet engagement, l'ONG-A.SI.BA entend contribuer à construire des communautés capables d'identifier leurs priorités, de participer aux décisions, de défendre leurs droits, d'assumer leurs responsabilités et de devenir pleinement actrices de leur propre développement.

Article 17. Devise

« Une gouvernance locale participative pour des communautés responsables, inclusives, résilientes et durables. »

Article 18. Engagement final

L'ONG-A.SI.BA réaffirme sa disponibilité à accompagner les communautés et les acteurs locaux dans la construction d'un modèle de gouvernance fondé sur la proximité, l'écoute, la participation et la responsabilité collective.

Elle considère que la gouvernance locale n'est pas seulement une responsabilité institutionnelle. Elle constitue également une responsabilité citoyenne et communautaire.

L'ONG-A.SI.BA s'engage à agir avec les communautés, pour les communautés et au service d'un développement local inclusif et durable.

Fait à Bamako
Pour l'ONG-A.SI.BA — Association Siguída Baara

Le Président Directeur Exécutif
Salif Siré SYLLA

ONG-A.SI.BA — Association Siguída Baara · Rue 754, Porte 288, Bacodjikoroni ACI, Bamako (Mali) · info@ong-asiba.org · ong-asiba.org